



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur François BAUSCH
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

L-2940 LUXEMBOURG

N/réf. : CSL-2020-46-SH/NF

Luxembourg, le 16 avril 2020

Concerne : Avant-projet de règlement grand-ducal portant dérogation aux articles 13, 17 et 18 du règlement grand-ducal modifié du 16 août 2010 ayant pour objet a) la transposition en droit national de la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté ; b) de créer un cadre réglementaire relatif à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferré luxembourgeois.

Monsieur le Ministre,

Par courriel en date du 14 avril 2020, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Veillez noter que cet avant-projet n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés.

Sylvain HOFFMANN
Directeur

Nora BACK
Présidente

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200
csl@csl.lu www.csl.lu